



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2024 038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 03 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Étaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, MARTIN Claire,

Étaient absents excusés : LAROCHE Lucas, pouvoir à BASSEUIL Roland

RENAUX Cécile, pouvoir à LAMBOROT Cécile

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 13

Date de convocation : 29/05/2024

OBJET : Délégation au maire pour les admissions en non-valeur de faible montant.

Le Maire fait part au conseil municipal d'un mail reçu de Madame la Conseillère aux Décideurs Locaux dans lequel elle explique que, jusqu'à présent, les demandes d'admission en non-valeur devaient être validées dans leur intégralité au moyen d'une délibération du conseil municipal.

Afin de faciliter l'admission en non-valeur des créances de faibles montants, les assemblées délibérantes des communes peuvent à présent déléguer cette compétence au maire, avec un seuil qu'elles définissent et qui ne peut être supérieur à un plafond de 100 € (article 173 de la loi du 21 février 2022 et décret 2023-523).

Cette nouvelle disposition peut faciliter le mandatement des non valeurs de faibles montants, sans attendre un conseil municipal.

Le Maire indique ne pas être favorable à une telle délibération car il souhaite que le conseil soit informé de ces admissions en non-valeur.

Il est procédé au vote :

- 11 suivent l'avis du Maire et vote CONTRE cette délégation au Maire :
BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle,
DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile,
MARTIN Claire
- 1 abstention : Corinne JONON

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 03/06/2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

